RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2009

Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

Brette-les-Pins • Challes • Changé • Parigné-l'Évêque • Saint-Mars-d'Outillé

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à l'assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Bilan d'activité rédigé et mis en page par
les services de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau.
Ne pas jeter sur la voie publique.

SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

P.4 LE PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE

P.5 LES SERVICES

II - INDICATEURS TECHNIQUES

P.6 LES COLLECTES
P.6 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
P.6 COLLECTE SÉLECTIVE
P.8 COLLECTE DES ENCOMBRANST EN DÉCHETTERIES
P.9 COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
P.9 COLLECTE DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS
P.9 COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE
P.9 COLLECTE DES CARTOUCHES ET TÉLÉPHONES

P.10 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS
P.10 ORDURES MÉNAGÈRES
P.10 MATÉRIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
P.11 MATÉRIAUX ISSUS DES DÉCHETTERIES
P.12 DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX
P.12 APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

III - INDICATEURS FINANCIERS

P.14 LES DÉPENSES
P.14 FONCTIONNEMENT
P.14 INVESTISSEMENT

P.15 LES RECETTES

P.16 ÉVOLUTIONS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

le périmètre du territoire

5 COMMUNES

La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau, créée le 28 décembre 1993, est composée de 5 communes : Brette-les-Pins, Challes, Changé, Parigné-l'Evêque et Saint-Mars-d'Outillé. Elle est située au Sud-Est de la ville du Mans, dans le département de la Sarthe.

Sa population s'élève à 15 770 habitants selon les derniers recensements disponibles.

Le siège de la Communauté de Communes se situe à Parigné-l'Évêque.

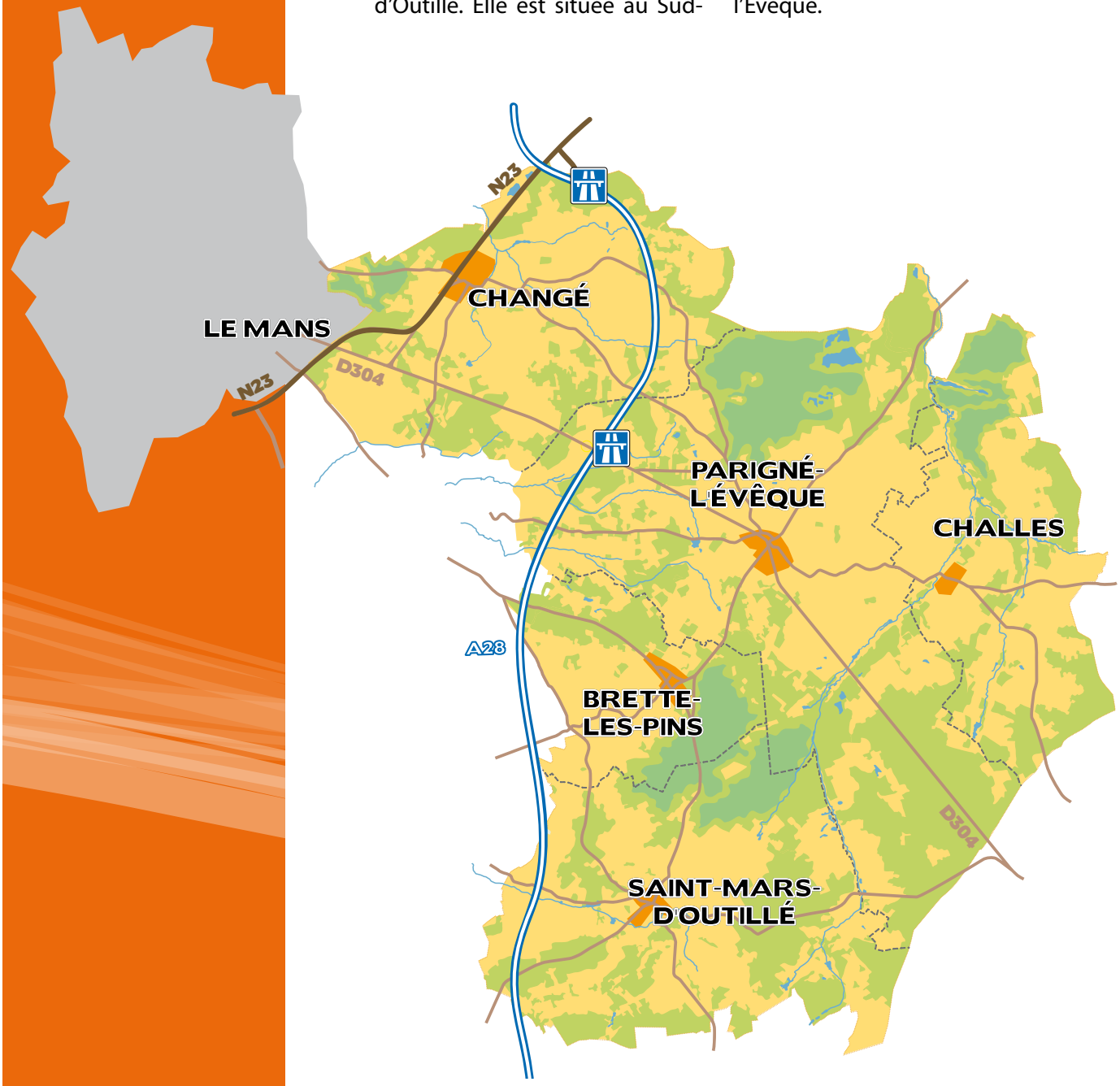

les services

HISTORIQUE

La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau est compétente pour la collecte et le traitement des déchets depuis 1997. C'est depuis cette date que la collecte sélective des emballages et des journaux-magazines a été mise en place, d'abord par apport volontaire puis en porte en porte depuis 2001 en caissette avec tri à la source. Le service apporté via les déchetteries a quant à lui bien évolué également par la construction d'équipements aux normes sur Changé en 1999, sur Challes en 2003 et sur Parigné-l'Évêque en 2007 en remplacement des anciens sites. D'autres services ont vu le jour, tels que la collecte des produits toxiques, des piles et des appareils électroménagers.

ÉQUIPE

En 2009, la gestion de la compétence est réalisée grâce à une collecte des ordures ménagères résiduelles, une collecte sélective des emballages ménagers et des journaux et magazines, une collecte des déchets encombrants en déchetteries, une collecte des déchets ménagers spéciaux, une collecte des électroménagers, téléviseurs, écrans et lampes. Le service Environnement de la Communauté de Communes est constitué d'un responsable de service à temps plein, d'un chef d'équipe et de 5 agents affectés à la surveillance et à l'entretien des déchetteries et aux autres tâches dépendant du service.

Karine Leroy
Responsable de service

Alain Dutertre
Chef d'équipe

Mohammed Belhadj

Laurent Beulé

Patrick Georges

Emmanuel Hérillard

Michel Kinon

Agents Déchetteries - Espaces verts

ACTIONS 2009

- Événement phare organisé par la Communauté de Communes, la Semaine de l'Environnement a été consacrée en 2009 à la réduction des déchets. Comme tous les ans, toutes les classes de cycle III ont participé à la manifestation, soit plus de 700 enfants. Au programme un circuit de trois jeux pédagogiques axés sur l'influence des déchets, leur réduction et leur valorisation grâce au tri, une exposition interactive sur les bons gestes et sur le compostage, et un atelier de travaux pratiques. À noter que l'artiste alençonnais Didier Birée a prêté trois de ses sculptures pour compléter l'exposition. Chaque classe a été invitée en outre à participer au concours « Une BD contre les déchets » qui a consisté à imaginer le titre et les dialogues d'une planche de bande dessinée dont Éoline était bien sûr l'héroïne. En guise de clôture de manifestation, un spectacle humoristique a été offert à toutes les classes.

- Le réseau de déchetteries a été réorganisé à partir du mois d'avril 2009 et les horaires différenciés sont supprimés. Désormais, les sites seront ouverts à des horaires identiques l'été et l'hiver.
- La communication grand public a connu une année marquante : un guide pratique des déchets a été édité et adressé à l'ensemble des foyers accompagné d'une nouvelle version de la plaquette du réseau de déchetteries. En outre, Éoline a été mobilisée pour la création d'un Stop Pub communautaire. Cet autocollant est adressé gratuitement sur simple demande aux habitants du Sud-Est Manceau.

IL FAUT PLUS DE VERT DANS NOS VIES TRIONS!

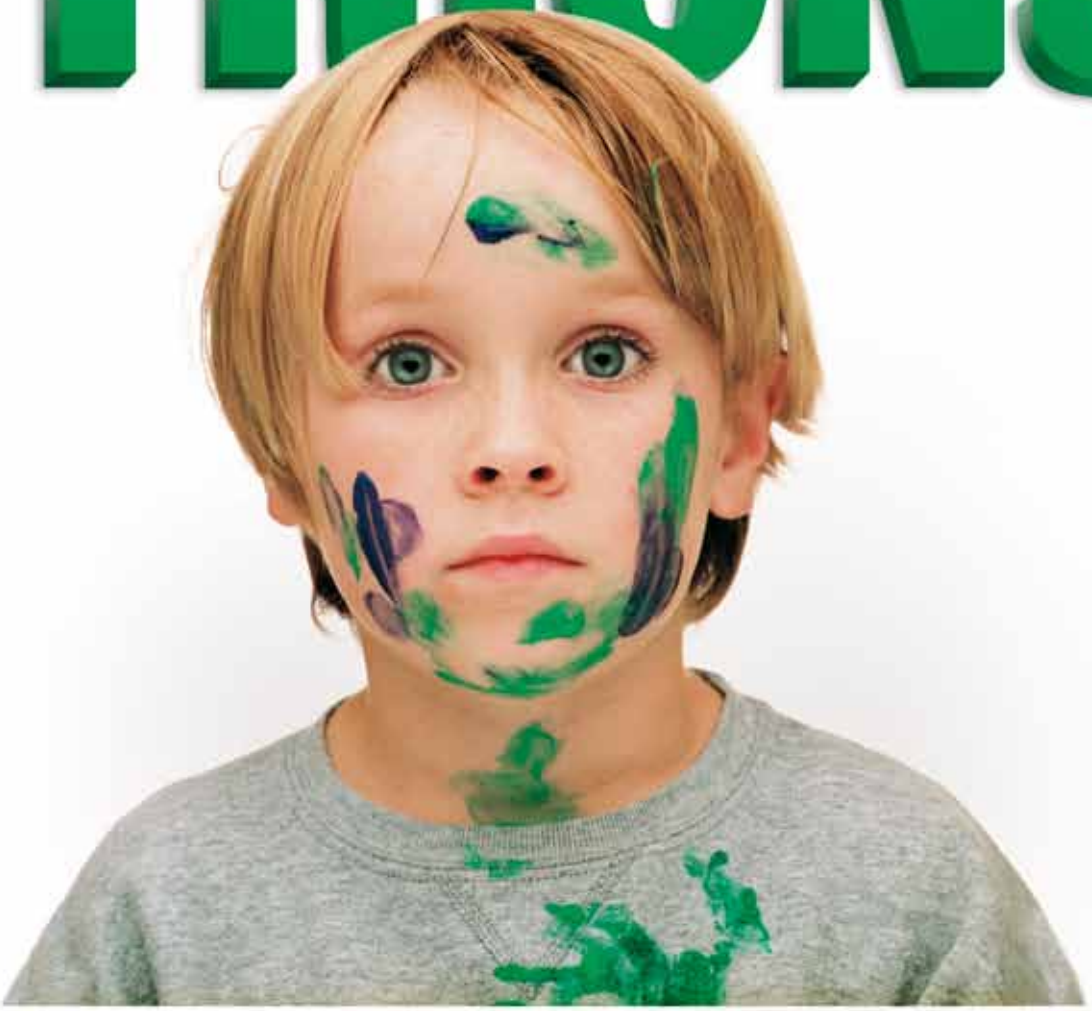

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte est effectuée une fois par semaine de la manière suivante :

■ Lundi :
- Brette-les-Pins.
- La Vaudère et route de Ruaudin (Parigné-l'Évêque).
- Saint-Mars-d'Outillé.

■ Mercredi :
- Changé.

■ Jeudi :
- Parigné-l'Évêque
- Challes.

TOTAL
3190,25 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2009, soit 202,4 kg/hab/an.

COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES JOURNAUX/MAGAZINES

La collecte sélective en porte à porte est réalisée une fois par semaine :

■ ***Lundi***
- Changé secteur 1.

■ ***Mardi***
- Brette-les-Pins.
- Challes.

■ ***Mercredi***
- Parigné-l'Évêque.

■ ***Jeudi***
- Saint-Mars-d'Outillé.

■ ***Vendredi***
- Changé secteur 2.

Les points d'apport volontaire sont situés sur les sites des déchetteries à l'exception de quelques uns qui ont été conservés pour certains établissements collectifs : à Brette-les-Pins au lycée agricole et sur le site Glaenzer, à Changé au collège, au gîte Les Essarts, au restaurant La Blanchardière et au restaurant Le Cheval Blanc, à Parigné-l'Évêque à l'IME, à la maison de retraite, au collège et au plan d'eau.

les collectes

TONNAGES COLLECTÉS EN 2009 EN COLLECTE SÉLECTIVE

■ ***Apport volontaire***

- Corps creux (plastique, métal, briques) : 7,99 t.
- Corps plats (cartons, journaux, magazines) : 87,62 t.
- Verre : 74,67 t.

■ ***Porte à porte***

- Plastiques, briques : 107,25 t.
- Cartonnettes : 120,42 t.
- Journaux, magazines : 483,54 t.
- Métaux : 57,15 t.
- Verre : 526,20 t.

TONNAGES VALORISÉS EN 2009 EN COLLECTE SÉLECTIVE

■ ***Apport volontaire***

- Plastique : 3,35 t.
- Briques : 0,563 t.
- Aluminium : 0,03 t.
- Acier : 2,11 t.
- Verre : 74,67 t.
- Cartonnettes : 17,86 t.
- Journaux, magazines : 61,79 t.

■ ***Porte à porte***

- Plastique : 84,81 t.
- Briques : 20,10 t.
- Aluminium : 1,19 t.
- Acier : 52,66 t.
- Verre : 562,20 t.
- Cartonnettes : 119,03 t.
- Journaux, magazines : 478,75 t.

■ ***Total***

- Plastique : 88,16 t. soit 5,6 kg/hab/an.
- Briques : 20,66 t soit 1,31 kg/hab/an.
- Aluminium : 1,23 t. soit 0,08 kg/hab/an.
- Acier : 54,77 t. soit 3,48 kg/hab/an.
- Verre : 636,87 t. soit 40,38 kg/hab/an.
- Cartonnettes : 136,89 t. soit 8,7 kg/hab/an.
- Journaux, magazines : 540,54 t. 34,28 kg/hab/an.

TOTAL
1479,13 tonnes d'emballages valorisées en 2009, soit 93,8 kg/hab/an.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN DÉCHETTERIES

Depuis septembre 2007, quatre déchetteries aux normes accueillent les habitants du territoire communautaire. Un règlement définit les modalités d'accès des particuliers et des professionnels.

■ ***Challes***

- 3 bennes + 3 mini-bennes au sol.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petit électroménager.
- Ouverture : mercredi et vendredi de 14h à 17h30.

■ ***Changé***

- 9 quais avec bennes.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petit et gros électroménager, déchets toxiques.
- Ouverture : mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.

■ ***Parigné-l'Évêque***

- 10 quais avec bennes + 1 plate forme déchets verts.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petit et gros électroménager, déchets toxiques.
- Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30.

■ ***Saint-Mars-d'Outillé***

- 5 quais avec bennes.
- Déchets acceptés : gravats, déchets verts, branchages, encombrants, bois, ferraille, cartons, tubes/lampes éco, papier, cartonnettes, verre, bouteilles plastique, piles, huile moteur, petit électroménager, déchets toxiques.
- Ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h30.

TOTAL
169 usagers par jour en moyenne en 2009, avec un pic à 420 à Changé et à Parigné un samedi.

les collectes

TONNAGES COLLECTÉS EN 2009 EN DÉCHETTERIES
- Encombrants : 1036,24 t. soit 65,7 kg/hab/an.
- Gravats : 1398,60 t. soit 88,7 kg/hab/an.
- Ferraille : 229,39 t. soit 14,5 kg/hab/an.
- Cartons : 144,90 t. soit 9,2 kg/hab/an.
- Bois : 448,86 t. soit 28,5 kg/hab/an.
- Déchets verts : 2233,97 t. soit 141,6 kg/hab/an.

TOTAL
5 491,96 tonnes collectées en déchetteries en 2009, soit 348,3 kg/hab/an.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)
Depuis septembre 2007, trois sites de dépôt fixes avec armoires reçoivent les déchets toxiques dans les déchetteries à Changé, Parigné-l'Évêque et Saint-Mars-d'Outillé.

TOTAL
48,34 tonnes de DMS collectées en 2009, soit 3,1 kg/hab/an.

COLLECTE DES ÉLECTROMÉNAGERS EN FIN DE VIE (DEEE)
La Communauté de Communes a signé une convention avec OCAD3E en 2008 pour assurer le traitement des DEEE. Ces appareils sont collectés en déchetterie par l'association ENVIE 72, qui a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté, par le biais d'une activité de collecte et de traitement d'appareils ménagers usagers. En 2009, 119,44 tonnes ont été collectées (seuls 13% des composants ont été détruits, le reste ayant été recyclé).

COLLECTE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE
La Communauté de Communes est partenaire de l'association « Opération Bouchons » pour laquelle elle collecte les bouchons en matière plastique dans les déchetteries et à l'hôtel communautaire. Les fonds récoltés sont reversés à des classes d'intégration scolaire, des instituts médico-éducatifs et des CAT.

COLLECTE DES CARTOUCHES D'IMPRIMANTE ET DES TÉLÉPHONES PORTABLES
La Communauté de Communes est partenaire de LVL, société qui collecte et recycle cartouches d'imprimante vide (jet d'encre et laser) et téléphones portables usagés. une partie des bénéfices est reversée à la fédération des Maladies Orphelines.

INDICATEURS TECHNIQUES

le traitement des déchets

ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis avril 2008, les ordures ménagères résiduelles sont enfouies au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Montmirail (après passage sur un quai de transfert au Mans). Les casiers où sont déposées les ordures ménagères sont conçus de manière à éviter toutes infiltrations dans le sol. De plus, la dégradation de la matière organique produit un biogaz majoritairement du méthane. Ce biogaz est récupéré et acheminé jusqu'à un moteur à gaz qui entraine un alternateur et permet de produire de l'électricité.

MATÉRIAUX TRIÉS

Les matériaux issus de la collecte sélective, excepté le verre, sont déposés au centre de tri Sarthe Recyclage au Mans exploité par la société Véolia pour y être triés si nécessaire et stockés avant envoi chez un « recycleur ».

Le verre est directement déposé sur une plate-forme de stockage au Mans.

Le système en porte à porte employé sur le territoire comporte un tri à la source, les matériaux déposés au centre de tri sont donc exempts de refus.

La collectivité, suite au marché passé en 2007, a opté pour des repreneurs agréés par Adelphe *.

Sites de reprises des matériaux

- Plastique
Plusieurs sites en France (88%) et en Europe (12%).

- Briques
DHP (Bousbecque) puis Georgia Pacific (Handouville).

- Acier
Arcelor Mittal (La Plaine Saint-Denis).

- Aluminium
Recovco Affimet (Compiègne).

- Verre
O-I Manufacturing (Villeurbanne).

- EMR (cartonnettes)
Papeterie de la Seine (Nanterre).

- Journaux et magazines
Chapelle d'Arblay (Grand-Couronne).

* Comme Éco-Emballages, Adelphe est un organisme agréé par l'État. Il perçoit les contributions des industriels et apporte son soutien aux collectivités en charge de la collecte sélective.

DÉCHETTERIES

En dehors des encombrants qui sont enfouis en centre technique, les déchets sont valorisés.

■ ***Les déchets verts***

Deux modes de gestion des déchets verts sont aujourd'hui réalisés sur la Communauté de Communes.

- Sur les déchetteries de Changé, Challes et Saint-Mars-d'Outillé, les bennes sont enlevées puis transportées et vidées sur la plate-forme de compostage appartenant à la société Véolia au Mans. Chaque caisson est pesé dès son arrivée sur la plate-forme. La benne est ensuite vidée pour un contrôle qualité permettant d'estimer si les végétaux ne contiennent pas une forte quantité d'éléments étrangers.

Le processus pour la valorisation de ces végétaux est le compostage passif en andain. C'est un procédé de dégradation contrôlée des matières fermentescibles en présence d'oxygène produisant du gaz carbonique, de la chaleur et un résidu organique stabilisé en composé humique : le compost.

Après broyage-défibrage des végétaux, le traitement comportera une phase de fermentation (2 à 3 mois) suivi d'une phase de maturation (3 à 5 mois) avec aération et humidification des tas. Pour finir, ces tas appelés andains sont criblés, stockés selon la granulométrie, et des analyses agronomiques et recherche de métaux lourds sont réalisés.

- Sur la déchetterie de Parigné l'Evêque, les habitants déposent leurs déchets verts sur une plate-forme de broyage. Tous les 6 mois environ, ils sont broyés puis transportés sur la plate-forme de compostage du Mans. Ce stockage et ce broyage avant transport permettent de diminuer le tonnage par assèchement et de diminuer le nombre de rotations par un remplissage au maximum des bennes.

■ ***Le bois***

Le bois est acheminé vers le site de Montmirail où il est broyé puis valorisé en chaufferie industrielle.

■ ***Les encombrants***

Les encombrants sont les seuls déchets issus des déchetteries à ne pas être valorisés. Ils sont enfouis en centre de stockage.

■ ***Les cartons***

Le groupe GDE, prestataire de services pour la collectivité, dispose sur ses installations d'un centre de tri spécialisé pour la valorisation des cartons. Les cartons sont triés et mis en balles avant commercialisation en matières premières secondaires.

■ ***La ferraille***

Les métaux sont broyés. Une séparation mécanique permet de dissocier les métaux ferreux et non ferreux. Ils sont ensuite expédiés et valorisés en aciérie.

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

Les produits arrivant sur le site sont identifiés et font l'objet d'un transit ou d'un regroupement selon des procédures et des modes opératoires en conformité avec les réglementations. Les produits sont transférés vers les centres de traitement conformes les plus appropriés. Ils peuvent faire l'objet soit d'une valorisation matière soit être incinérés (avec une possible valorisation énergétique).

ÉLECTROMÉNAGERS EN FIN DE VIE ET LAMPES

On distingue 4 flux de déchets électriques et électroniques : le gros électroménager de froid, le gros électroménager hors froid, les petits appareils en mélange et les écrans. Les épaves collectées sont en fonction de leur état, soit démantelées complètement, ou partiellement, afin d'en extraire les éléments polluants et valoriser les matériaux d'origine, soit orientées vers la filière de réemploi (vente en occasion). Les lampes basse consommation et les tubes fluorescents sont recyclables à 93% de leur poids. Le verre des tubes permet de fabriquer des nouveaux tubes, le verre des lampes fluocompactes permet de fabriquer des abrasifs et céramiques. Le métal et le mercure sont totalement réutilisés.

MARRE DE CEUX QUI FONT RIEN TRIEZ!

INDICATEURS FINANCIERS

les recettes

FONCTIONNEMENT

■ ***Collecte et élimination des déchets***

- Les ordures ménagères : 485 386,77 € TTC, soit 30,78 €/hab/an.
- La collecte sélective : 464 129,02 € TTC, soit 29,43 €/hab/an.
- Les déchetteries :
  - . Encombrants : 108 065,58 € TTC, soit 6,85 €/hab/an.
  - . Gravats : 20 963,18 € TTC, soit 1,33 €/hab/an.
  - . Bois : 15 012,47 € TTC, soit 0,95 €/hab/an.
  - . Déchets verts : 63 605,82 € TTC, soit 4,03 €/hab/an.
  - . Ferraille : 0 € TTC, soit 0 €/hab/an.
  - . Cartons : 12 965,97 € TTC, soit 0,82 €/hab/an.
  - . DMS : 47 464,08 € TTC, soit 3 €/hab/an.
  - Total : 268 077,10 € TTC, soit 17 €/hab/an.

Total : 1 217 592,80 € , soit 77,21 €/hab/an.

TOTAL
Dépenses 2009 de fonctionnement : 1 381 547,10 € TTC, soit 87,61 €/hab/an.

Répartition des dépenses de fonctionnement

- Collecte et élimination des déchets : 88,13 %.
- Frais de personnel : 10,59 %.
- Communication : 1,02 %.
- Autres : 0,26%.

■ ***Autres dépenses***

Frais de personnel : 146 263,90 € TTC.
Travaux + fonctionnement régie : 3 583,88 € TTC.
Total : 149 847,78 €.

■ ***Communication***

Calendrier des collectes, information dans le magazine communautaire, guide des déchets, nouvelle plaquettes déchetteries (6 128,19 €).
Semaine de l'Environnement (7 978,46 €).
Total : 14 106,65 €.

INVESTISSEMENT

- Acquisition de composteurs : 18 539,19 € TTC.
- Acquisition de petit matériel : 811,65 TTC.

les recettes

FONCTIONNEMENT

■ ***Adelphe / soutiens à la tonne triée et à la communication***

Ces soutiens sont fonction d'un barème établi selon la performance de tri de la collectivité.

- Soutien à la tonne triée : 132 926,39 €.
- Soutien à la communication : 410,99 €.

Total : 133 337,38 €.

■ ***Garanties de reprise***

Les garanties de reprise correspondent à l'achat des matériaux par des repreneurs.

- Verre : 12 305,34 €.
- Cartonnettes : 2 959,20 €.
- Métaux : 1 297,88 €.
- Plastiques : 7 660,90 €.
- Papier/journaux/magazines : 24 769,74 €.
- Cartons de déchetteries : 3 498,08 €.
- Ferraille de déchetteries : 22 939 €.

Total : 75 430,14 €.

■ ***Recettes annexes***

- OCAD3E : 6 337,76 €.
- Écofolio : 10 000 € *.
- Facturation des dépôts professionnels en déchetteries : 929,70 €.
- Subventions pour la Semaine de l'Environnement : 6 090,80 € TTC.

Total : 23 358,26 €.

■ ***Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)***

En 2009, le produit s'élève à 911 636 € .

■ ***Budget général***

En 2009, le montant prélevé sur le budget général s'élève à 237 785,10 €.

TOTAL
Recettes 2009 de valorisation : 232 125,78 € TTC, soit 14,72 €/hab/an.

INVESTISSEMENT

Participation et subvention pour les composteurs : 3680 €.

INDICATEURS FINANCIERS

évolutions

FINANCEMENT 2009
- TEOM : 65,99 %.
- Budget général : 17,21 %.
- Recettes : 16,80 %.

TONNAGES 2008/2009
- Ordures ménagères : + 2,61 % / (3 108,96 à 3 190,24).
- Déchetteries : + 5,65 % / (5 198,31 à 5 491,96).
- Collecte sélective : - 1,38 % / (1 521,56 à 1 500,76).
- DMS : + 8,09 % / (44,72 à 48,34).

On constate une hausse générale des tonnages collectés. La plus forte hausse correspond aux matériaux récupérés sur les déchetteries et principalement celle des gravats.
On constate une légère baisse sur la collecte sélective liée principalement à un apport moins important de papiers/journaux/magazines.

TOTAL
Tonnages en hausse de 3,62 % en 2009 par rapport à 2008 (9 873,55 à 10 231,38).

COÛTS 2008/2009
On constate une légère augmentation due à un tonnage collecté plus important et à l'évolution des coûts de collecte et de traitement.
Cependant, même si l'année 2009 n'a pas été favorable pour la vente des matériaux, l'augmentation de la TEOM a compensé la perte des recettes de valorisation.

PROJETS 2010
- Création de la plateforme de broyage de déchets verts sur la commune de Changé.
- Préparation du changement du mode de collecte des emballages managers et des papiers/journaux/magazines en vu du nouveau marché.
- Signature de la convention avec Le Mans Métropole pour un groupement dans le cadre d'un marché de tri des matériaux issus de la collecte sélective et lancement du marché.
- Bilan sur les pratiques en matière de tri dans les collectifs et les entreprises et définition des besoins.
- Mesures de l'impact de la redevance incitative sur les performances de tri.
- Enquête auprès d'habitants ayant fait l'acquisition de composteurs individuels.

variations sur les 3 dernières années

Collecte des ordures ménagères

Tonnage collecté
Coût

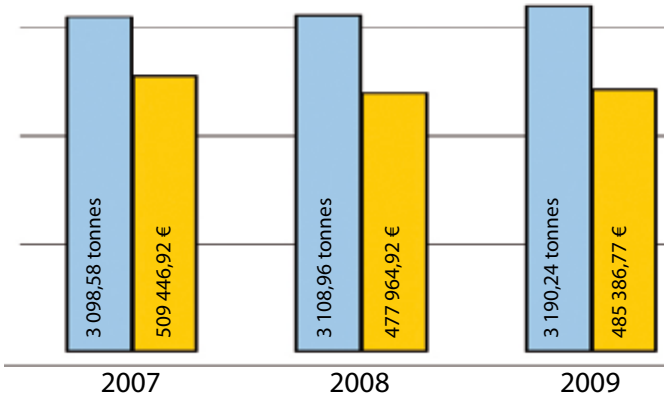

Collecte sélective

Tonnage valorisé
Coût

Collecte en déchetteries

Tonnage collecté
Coût

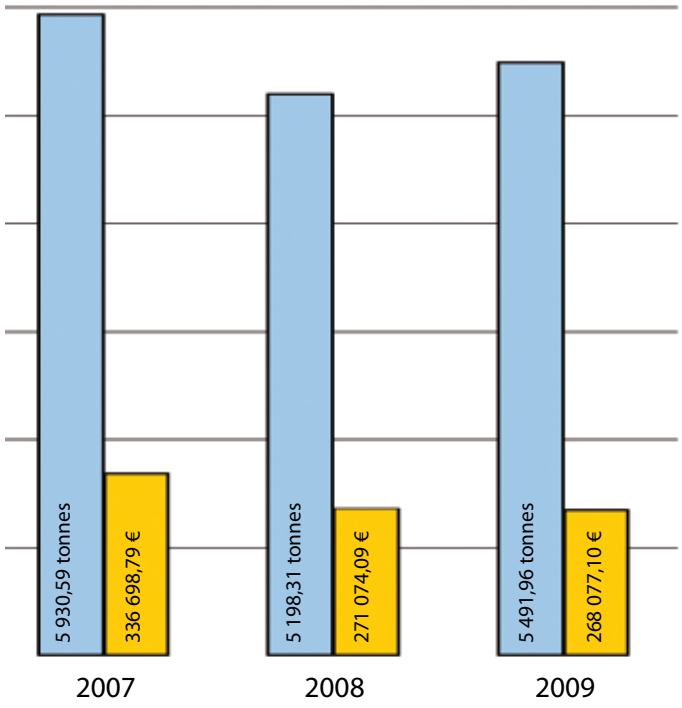

Dépenses / Recettes *

Coût total TEOM Recettes

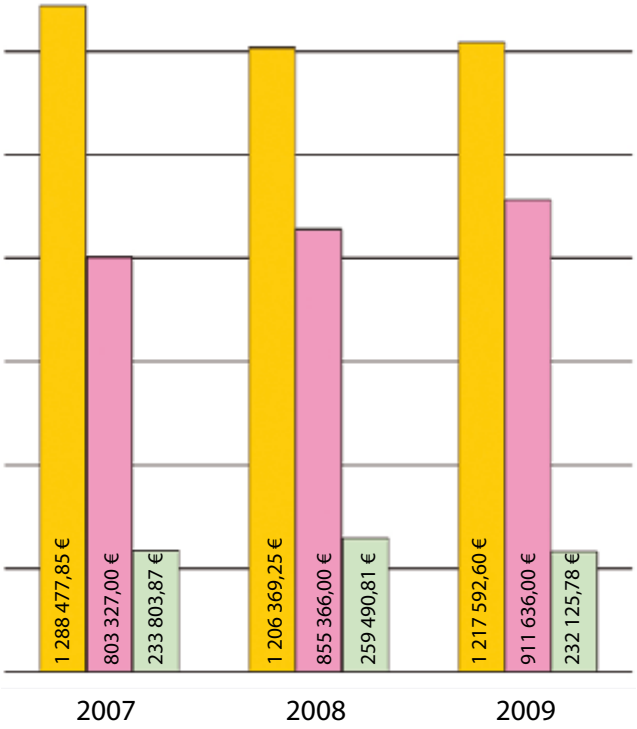

Matériaux de collecte sélective / Tonnage valorisé

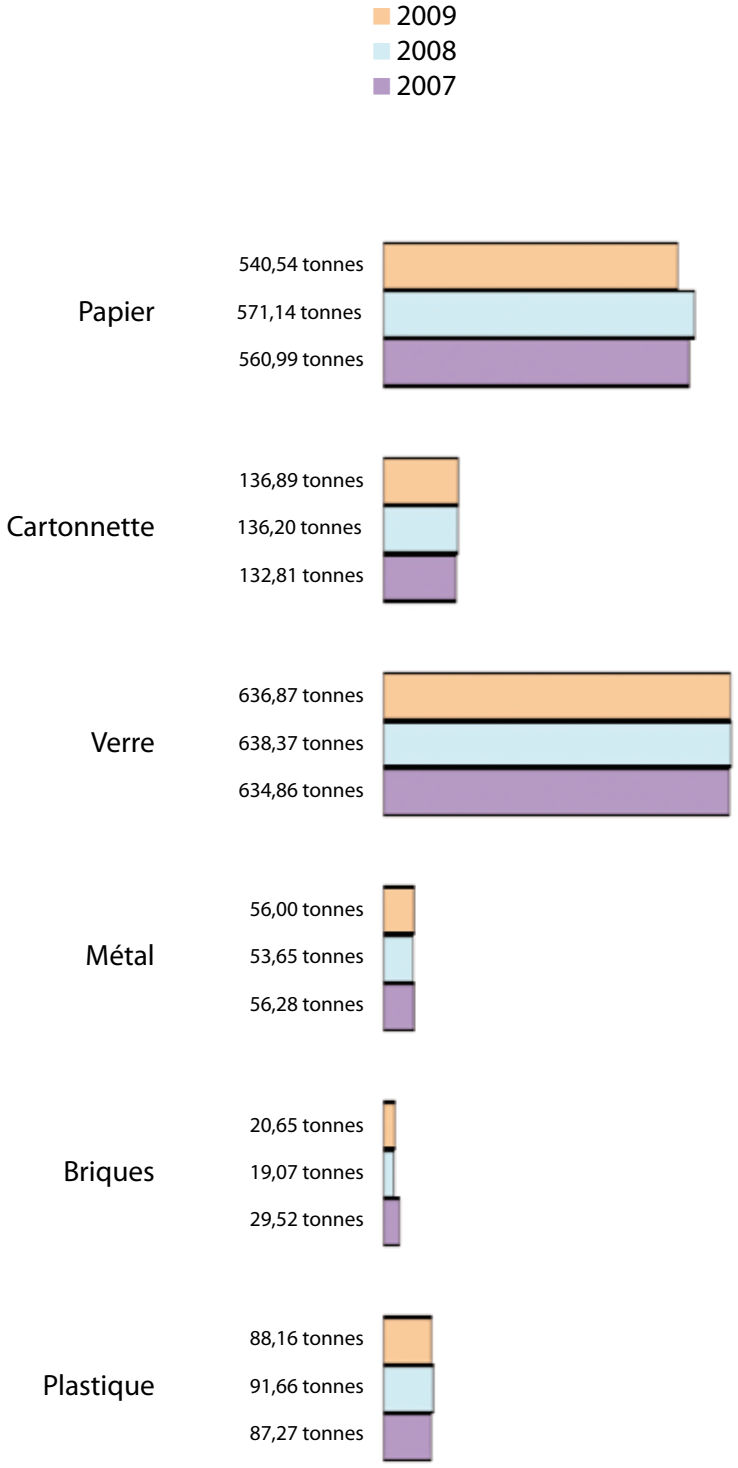

variations sur les 3 dernières années

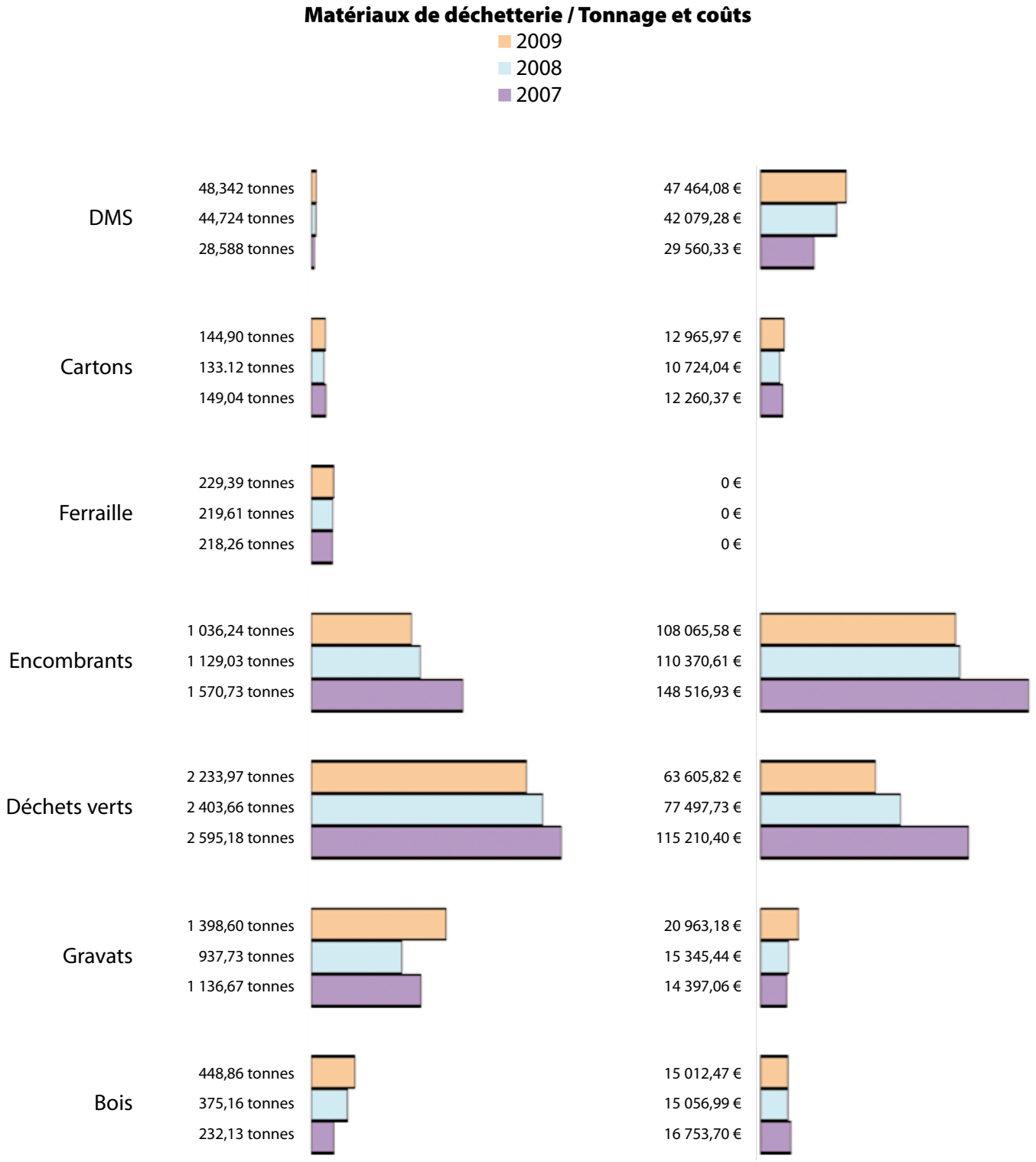

Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
rue des Écoles - BP 15
72250 Parigné-l'Évêque
tél : 02-43-40-09-98 / fax : 02-43-40-18-76
courriel : communaute.communes@sudestmanceau.com

http://www.cc-sudestmanceau.fr